



Le Lien n° 14

La Lettre numérique bimestrielle d'Autisme France

Mars-Avril 2008

La sortie du plan autisme 2008-2010 est évidemment un des principaux temps forts de notre actualité. À l'heure où j'écris cet éditorial, je ne sais pas encore si le gouvernement nous en fera une présentation avant de le rendre public. Nous avons néanmoins été consultés pour son élaboration et nous en attendons, d'une façon globale, qu'il apporte une plus grande souplesse et de nouveaux moyens. Plus de souplesse, tant du point de vue des dispositifs d'accompagnement des personnes que des modes de financement. Nous souhaitons vivement que tous les professionnels en contact avec les personnes avec autisme ou TED bénéficient d'une formation appropriée. Nous attendons aussi des réponses, non pas uniquement en terme de nombre de places supplémentaires en établissement, mais aussi en terme de solutions pérennes en milieu ordinaire, en cohérence avec la loi de 2005. Et nous espérons aussi une meilleure connaissance suivie d'une vraie reconnaissance des bonnes pratiques.

Les 17 et 18 mai, au lendemain de la présentation du plan autisme, nos rendez-vous de l'autisme feront savoir au grand public le quotidien trop souvent dramatique que vivent les familles. Nous profiterons de cet événement pour lancer un appel à témoignage afin de publier un livre blanc à l'occasion de nos 20 ans en 2009.

Le programme du congrès annuel de l'association, prévu le 15 novembre au Palais des Congrès, à Paris, est bouclé. Il est la suite de notre précédent congrès, qui faisait le point sur les méthodes éducatives en 20 ans de pratique. Cette année, le thème qui a mobilisé notre attention est: « Accompagnement et pratiques innovantes ». Personnes avec autisme, professionnels et associations de parents, français, belges et québécois, nombreux pour cette édition, se succéderont à la tribune.

Enfin, puisque j'avais conclu mon dernier édito sur le film de Sandrine Bonnaire, je souhaite cette fois saluer la sortie en France du film Ben X. Cette fiction, tirée de la réalité, jouera et joue déjà un rôle essentiel dans la sensibilisation du grand public. Les thèmes abordés y sont le regard des autres et la violence du milieu ordinaire à l'égard d'une personne dont la seule restriction de l'autonomie concerne son développement émotionnel. Remarquable, poignant, à absolument voir.

Mireille Lemahieu, présidente et le conseil d'administration

Adhérez et faites adhérer à Autisme France : nous avons besoin de votre soutien !

Adhérer c'est nous permettre de vous défendre, de vous représenter au comité national autisme, de siéger dans les commissions où se jouent les droits des personnes handicapées et surtout autistes, de nous déplacer pour faire entendre vos demandes.

Vous pouvez télécharger le bulletin d'adhésion : www.autismefrance.org

Par téléphone, vous pouvez également adhérer et/ou faire un don (paiement par carte bancaire - 04 93 46 01 77 de 9 h à 17 h)

La dernière revue d'Autisme France vient de paraître : Sommaire et extraits des numéros de la revue : <http://autisme.france.free.fr/revue.htm>

Newsletters archivées:

<http://autisme.france.free.fr/newsletter.htm>

Etre généreux sans que cela vous coûte rien, si, c'est possible :

Allez voir sur Soliland http://www.soliland.fr/apli_soliland/index.php?cause=4
Amazon, SNCF, Auchan, Delle etc...450 magasins ; vous achetez chez eux et de 1 à 7,5 % sont reversés à votre association, Autisme France.

Pour nous aider, achetez aussi les tee-shirts dessinés par Charles Cambier

<http://autisme.france.free.fr/fichiers/teeshirt.pdf>

Vous pouvez commander par téléphone (04 93 46 01 77).

Tee shirt Autisme France. Soutenez notre association et ses actions.



Congrès 2008 « Accompagnement et pratiques innovantes »

Journée nationale d'Autisme France

Accompagnement
et pratiques
innovantes

Palais des Congrès de Paris

15 novembre 2008 2, place de la Porte Maillot, 75017 Paris

Renseignements et réservation

Tél. 04 93 46 01 77 • autisme.france@wanadoo.fr • www.autismefrance.org



Le congrès de cette année traitera de l'accompagnement et des pratiques innovantes pour mieux concrétiser notre attachement à des approches qui ont fait la preuve de leur efficacité. A ce titre nous aborderons entre autres :

- l'aide éducative aux familles,
- le développement du langage chez la personne autiste et l'analyse du comportement ou ABA
- les troubles sensoriels,
- les comportements inadaptés,
- les différentes situations de scolarisation et de formation professionnelle,
- l'autisme de haut niveau et Asperger avec le témoignage d'une personne TED.

Nous apporterons ainsi des éléments de réponses et des outils concrets aux parents et professionnels pour qu'ils puissent accompagner efficacement les personnes autistes en s'appuyant sur des connaissances actualisées.

Vous retrouverez également nos stands de livres/DVD et de matériel éducatif et pédagogique.

Le programme détaillé et le bulletin d'inscription sont en ligne sur le site, inscription possible par téléphone - 04 93 46 01 77 de 9 h à 17 h.

www.autismefrance.org

Rendez-vous de l'autisme 2008

Les rendez-vous
DE L'AUTISME
17 & 18 mai 2008



Le combat associatif que nous menons depuis bientôt 20 ans a déjà fait évoluer les mentalités et les pratiques mais les difficultés quotidiennes des familles restent encore très lourdes.

Nous souhaitons recueillir vos témoignages : « **l'autisme au quotidien** », comment le vivez-vous dans vos familles ?

Pour marquer les 20 ans d'Autisme France, nous regrouperons vos textes (anonymes si vous le souhaitez) dans un « **livre blanc** » que nous remettrons aux pouvoirs publics, comme nous l'avons fait en 1994, Ce livre blanc

a été le détonateur des mesures prises en faveur des personnes autistes à partir de 1995 ; circulaire autisme de madame Simone Weil, la loi Chossy etc... parce que nous savons que les plans autisme se suivent, améliorent la situation mais restent insuffisants : aidez-nous à faire savoir de nouveau le besoin urgent de moyens quantitatifs mais surtout qualitatifs en accompagnement pour les enfants comme pour les adultes atteints d'autisme ou de TED.

Envoyez vos témoignages à Autisme France, pour plus d'information, voir page spéciale sur www.autismefrance.org

Liste des représentants d'Autisme France dans les instances officielles - Délégations

<http://autisme.france.free.fr/autismef.htm>

ACTUALITÉS DU HANDICAP

Actualité internationale

► LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DE L'ONU : MESSAGE PUBLIÉ À L'OCCASION DE LA PREMIÈRE JOURNÉE MONDIALE DE LA SENSIBILISATION À L'AUTISME

2 avril 2008

<http://www.un.org/dpi/ngosection/documents/autism2008.FRENCH.doc>

► Communiqué de presse d'Autisme Europe

<http://www.autismeurope.org/portal/Default.aspx?PortalID=2>

► Les membres du réseau européen pour l'inclusion et l'action sociale locale (ELISAN), réunis en [assemblée générale constitutive](#) le 28 janvier 2008 au Comité des régions à Bruxelles, ont approuvé à l'unanimité les statuts de l'association et désigné son président Patrick KANNER. L'association dispose d'un statut juridique qui lui permet de travailler concrètement à la réalisation d'une Europe sociale.

Actualité française

► Valérie LÉTARD, secrétaire d'État à la solidarité, a présenté dans son [discours](#) du 12 février ses priorités et ses objectifs pour l'élaboration d'un plan des métiers au service des personnes handicapées et des personnes âgées dépendantes. *Voir aussi [communiqué](#).*

► Le 20 février 2008, [signature](#) d'une convention d'objectif pour mobiliser et innover pour l'emploi des personnes handicapées entre Christine LAGARDE, ministre de l'économie, des finances et de l'emploi, et Tanguy du CHENE, président de l'AGEFIPH, en présence de Valérie LÉTARD, secrétaire d'État à la solidarité.

► Améliorer et renforcer l'accueil familial des personnes âgées et handicapées, une [mission de réflexion et de propositions](#) confiée par le ministre du travail des relations sociales et des solidarités à Valérie ROSSO-DEBORD, députée de Meurthe-et-Moselle.

► Madame Cécile Galley, député du Nord s'est vu confier récemment par le Gouvernement une mission visant à fournir un rapport concernant la situation des enfants et des adultes handicapés,

souffrant notamment de syndromes autistiques, et étant « hébergés » et/ou « scolarisés » en Belgique. Le Comité Consultatif National d'Ethique n'a pas hésité à parler « d'exil » à ce propos.
http://www.tessolidaire.com/PAR_TPL_IDENTIFIANT/275/TPL_CODE/TPL_EDITO_FICHE/1530-handicap.htm

Un parent, Olivier Bousquet a écrit à la députée ; lisez son argumentaire, vous serez édifiés
<http://www.lamaisondelautonomie.com/index.php/Dernieres-news/Courrier-d-Olivier-Bousquet-a-Mme-la-deputee.html>

► **[Appel à propositions](#) de la Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie (CNSA), au titre de l'animation du réseau des Maisons départementales des personnes handicapées (MDPH), pour des formations à destination de leurs professionnels. Voir aussi les [premières formations référencées](#).**

► **Fondation de France : Appel à projets 2008**

« Vie sociale et citoyenneté des personnes handicapées » > [Pour en savoir plus](#)

► Le site [L'officiel du handicap](#) pour un état des lieux et un suivi exhaustifs de la politique française en faveur des personnes handicapées.

► **ETRE Handicap Information : Communiqué de presse**

Le Guide de l'accessibilité « A tout pour tous » est accessible en version CD audio ou en fichier électronique.
[Pour en savoir plus](#)

► Sur le [site ministériel](#), Gestion des risques de maltraitance en établissement. Repères, outils, méthode, **guide et boîte à outils pour la mise en œuvre de la démarche de gestion des risques en établissement**.

► Le [Réseau GESAT](#), association des directeurs d'établissements protégés (ESAT) et d'entreprises adaptées (EA) pour la professionnalisation et l'accompagnement des travailleurs handicapés, a créé la première base de données qualifiée pour identifier rapidement l'offre du secteur protégé et adapté sur l'ensemble du territoire français avec 2000 établissements référencés et une mise à jour quotidienne.

► La plate-forme **Grandir Ensemble** mène une vaste [étude nationale](#) sur les enjeux et conditions d'accès des enfants et adolescents handicapés aux structures collectives d'accueil ou de loisirs.

► Sur Yanous :

Espace Parents : Le temps des loisirs. L'intégration d'enfants handicapés dans les centres de loisirs gérés par des municipalités ou des associations se développe, mais il est des freins qu'il faut savoir lever...
<http://www.yanous.com/espaces/parents/parents080328.html>

► Ni pauvre ni soumis : pour un revenu décent aux personnes avec handicap

http://www.nipauvrenisoumis.org/b.apres_le_29_mars_2008/

[http://www.latribune.fr/info/Handicapes--les-associations-restent-sur-leur-faim-apres-la-rencontre-avec-Xavier-Bertrand-610---AP-SOCIAL-HANDICAPES-GOUVERNEMENT-\\$Db=News/News.nsf-\\$Channel=Economie-\\$SubChannel=France](http://www.latribune.fr/info/Handicapes--les-associations-restent-sur-leur-faim-apres-la-rencontre-avec-Xavier-Bertrand-610---AP-SOCIAL-HANDICAPES-GOUVERNEMENT-$Db=News/News.nsf-$Channel=Economie-$SubChannel=France)

Handicapés : les associations restent sur leur faim après la rencontre avec Xavier Bertrand

Les associations d'handicapés du collectif "Ni Pauvres, Ni Soumis" estiment n'avoir obtenu "aucune réponse" du gouvernement quant à leur demande d'un revenu d'existence, après leur rencontre mardi avec Xavier Bertrand.

Les associations ont été reçues durant une heure trente mardi en fin d'après-midi par le ministre du Travail en compagnie de la Secrétaire d'Etat à la Solidarité Valérie Létard.

► **L'OPINION DES RESPONSABLES ASSOCIATIFS**

C'est auprès de 2385 responsables associatifs que le CERPHI (Centre d'Etude et de Recherche sur la Philanthropie) a mené son enquête sur « l'opinion des responsables associatifs ». Vision optimiste ? C'est ce que dégage cette enquête en ligne, tout en mettant en évidence le sentiment partagé par la moitié des responsables associatifs, sur l'insuffisance des moyens financiers. Ils jugent cependant, pour 65 % d'entre eux, être en mesure d'assurer leurs missions, voire, pour 80 %, d'assurer des prestations de qualité.

L'enquête sur www.cerphi.org

ACTUALITÉS DE L'AUTISME

► Autisme Enquête régionale Nord Pas de Calais

Résultats de l'enquête régionale pour l'amélioration de la connaissance des besoins quantitatifs et qualitatifs de notre région concernant les personnes présentant des troubles envahissants du développement.

Etat des lieux des besoins et des réponses concernant les personnes présentant des troubles envahissants du développement dans la région Nord Pas-de Calais.

http://www.cra5962.org/index.php?option=com_content&task=view&id=146&Itemid=1

► La France encore montrée du doigt par le Comité européen des droits sociaux

Conclusions du Comité européen des Droits sociaux : elles sont édifiantes ! Tout est à lire d'ailleurs dans ce rapport.

http://www.coe.int/t/f/droits_de_l%27homme/cse/3_proc%29dure_de_rapports/2_conclusions_r%29centes/1_par_etats/France2007_fr.pdf

Suivi de la réclamation Autisme-Europe c. France (réclamation no 13/2002, décision sur le bien-fondé du 4 novembre 2003)

Le Comité rappelle que, dans sa décision sur le bien-fondé de la réclamation Autisme-Europe, il a jugé la situation de la France non conforme à l'article 15§1, tant pris isolément que lu en combinaison avec l'article E de la Charte sociale européenne révisée, au motif que «la proportion d'enfants autistes par rapport à l'effectif total du groupe – conçu extensivement ou restrictivement – scolarisée dans les établissements de droit commun ou spécialisés demeure, ainsi que les autorités elles-mêmes l'admettent, extrêmement faible et significativement inférieure à la proportion constatée pour les autres enfants, handicapés ou non; il est également établi et non contesté par les mêmes autorités qu'il existe une insuffisance chronique de structures d'accueil ou d'appui pour autistes adultes». En outre, le Comité a estimé que «la définition de l'autisme retenue par la plupart des documents officiels français, en particulier ceux produits dans le cadre de la présente réclamation, est toujours restrictive par rapport à celle de l'Organisation mondiale de la Santé, et que nombre de statistiques nécessaires à l'évaluation rationnelle des progrès réalisés au fil du temps font toujours défaut».

Le Comité prend note des informations présentant les mesures prises par le gouvernement ; il observe toutefois que, d'après une source officielle, fin 2005, seules 38 % (301) des 801 places pour personnes atteintes d'autisme financées en 2005 étaient installées. D'autre part, dans le cadre de l'objectif de 2005, 170 places seulement étaient prévues pour 2006 et 27 pour 2007. Un autre tableau résumant le programme pour les années 2005-2007 montre qu'aucune place n'est prévue pour 2007.

Le Comité rappelle avoir jugé la situation préoccupante au moment où il a rendu sa décision sur le bien-fondé de la réclamation, eu égard au manque de places pour enfants atteints d'autisme dans l'enseignement spécial (établissements socio-médicaux). Bien que des progrès aient certes été réalisés, le Comité constate que les informations dont il dispose sont contradictoires, en particulier pour les années 2006/2007, et ne sont pas suffisantes pour affirmer que des progrès mesurables ont eu lieu. En particulier, le rapport n'indique pas clairement si les fonds alloués en 2005 pour financer le Plan le seront en 2006 et 2007 afin d'atteindre les objectifs initiaux, ni ce qui est prévu ensuite.

Le Comité rappelle que les mesures engagées doivent répondre aux trois critères suivants: (i) un délai raisonnable; (ii) des progrès mesurables; et (iii) un financement compatible avec l'utilisation maximale des ressources disponibles. Au vu des informations fournies, il considère que le gouvernement n'a pas satisfait à ces trois critères.

Conclusion

Le Comité conclut que la situation de la France n'est pas conforme à l'article 15§1 au motif que l'égalité d'accès à l'enseignement (ordinaire et spécial) des personnes atteintes d'autisme n'est pas garantie de manière effective.

► [Résolution ResAP\(2007\)4F du 13 décembre 2007](#) sur l'éducation et l'intégration sociale des enfants et des jeunes atteints de troubles du spectre autistique (**adoptée par le Comité des Ministres le 12 décembre 2007**).

L'annexe est à afficher partout !

Extraits :

Annexe à la Résolution ResAP(2007)4

Les personnes atteintes de troubles du spectre autistique sont des citoyens à part entière de l'Europe. Si elles bénéficient d'un niveau d'éducation approprié, elles peuvent être intégrées à la société et y apporter leur contribution.

I. Introduction

1. Les troubles du spectre autistique sont des troubles du développement d'origine biologique. Ils peuvent être de gravité variable mais ont toujours des effets potentiellement perturbateurs sur l'intégration sociale des personnes concernées et de leurs familles.

2. L'intégration dépend de la reconnaissance du fait que les personnes atteintes de troubles du spectre autistique présentent des besoins particuliers qui diffèrent qualitativement des autres besoins spéciaux ; des connaissances et des approches spécifiques sont nécessaires pour répondre à ces besoins.

II. Considérations générales

1. Les Etats membres devraient mettre en place des législations, des politiques et des structures permettant d'atténuer les effets de l'autisme, de faciliter l'intégration sociale des intéressés, d'améliorer leurs conditions de vie et de promouvoir leur épanouissement et leur autonomie.

2. Dans le droit fil des instruments du Conseil de l'Europe et de la Convention de l'ONU relative aux droits des personnes handicapées, les Etats membres devraient non seulement veiller à ce que les personnes handicapées, y compris les personnes atteintes de troubles du spectre autistique ne subissent aucune discrimination dans les domaines de l'éducation, de la protection sociale et autres secteurs de l'action publique mais aussi assurer l'égalité des chances et mener des actions éducatives adaptées.

4. Il convient de mettre en place un système à plusieurs niveaux qui offre un diagnostic fondé sur des critères internationaux reconnus de telle sorte que la plupart des diagnostics soient formulés au niveau local en temps utile (au plus tard dans les six mois après suspicion).

6. Les familles devraient être pleinement informées et associées à toutes les étapes du dépistage, du diagnostic, de l'évaluation et de l'éducation, et devraient, afin d'éviter l'exclusion de l'enfant, recevoir une aide permettant à leur enfant – aussi lorsque celui-ci présente des comportements difficiles – de vivre au sein de sa famille et au sein de la collectivité et non au sein d'une institution.

10. La mise en place des interventions en réponse aux besoins individuels devrait se faire par le biais d'un plan personnalisé qui ferait l'objet d'une évaluation régulière et inclurait les mesures éducatives, de soutien et les loisirs. Ce plan individuel devrait faciliter une approche coordonnée des transitions dans le système éducatif et ce vers l'âge adulte et l'entrée sur le marché de l'emploi.

15. Les familles et les professionnels éducatifs devraient pouvoir bénéficier de la formation et d'un soutien continu pour leur permettre de comprendre et de répondre de manière adaptée aux comportements difficiles. Il est nécessaire que les parents et les professionnels comprennent que les comportements difficiles ne sont pas intrinsèques aux troubles du spectre autistique, mais résultent d'une interaction de l'enfant avec son environnement. Il convient de changer les réactions habituelles aux comportements difficiles afin de répondre aux besoins des personnes atteintes de troubles du spectre autistique.

► Réponse à la question écrite Assemblée Nationale de Madame Martine AURILLAC : Politique à l'égard des autistes [Voir le texte intégral](#)

On peut s'étonner de la réponse : les troubles du comportement des personnes avec autisme y sont confondus avec ceux des enfants qui ont du mal avec la loi ou les règlements et on propose pour les enfants TED des ITEP.

Or la circulaire du 14 mai 2007 dit explicitement que les enfants autistes n'ont pas leur place dans un ITEP.

Extrait :

Il convient de remarquer que d'une façon générale, les ITEP ne sont pas adaptés à l'accueil d'enfants et adolescents autistes ou présentant des troubles psychotiques prédominants, ou des déficiences intellectuelles importantes, qui requièrent d'autres modes d'éducation et de soins, et qui pourraient souffrir de la confrontation avec des jeunes accueillis en ITEP.

<http://www.sante.gouv.fr/adm/dagpb/bo/2007/07-06/a0060152.htm>

► Des échanges sur le packing sur ce forum

<http://www.carnetsdesante.fr/spip.php?article92#forum54>

ET AILLEURS ?

► **Réflexion sur l'intervention des psychologues dans le diagnostic de l'autisme**

On pourrait s'en inspirer en France !

http://www.inclusif.ca/index.php?numero_journal=397&id_article=755#articles

► [Un lieu de vie pour les autistes](#)

Le Quotidien - Esch-sur-Alzette, Luxembourg

Avec le statut du travailleur handicapé, les personnes atteintes d'**autisme** peuvent exercer un métier et gagner une certaine autonomie». ...

► <http://www.nhs.uk/Livewell/Autism/Pages/The diagnosis of autism.aspx>

Sur le site du système de santé britannique des pages sur l'autisme.
et en France ?

1 sur 100 c'est le taux de prévalence retenu !

► AILLEURS / maisons de répit, c'est au Canada

http://www.inclusif.ca/index.php?numero_journal=403&id_article=800#articles

http://www.inclusif.ca/index.php?numero_journal=403&id_article=803#articles

Ne rêvons pas quand même : ce sont des initiatives associatives.

► Un procès spectaculaire aux USA : autisme et vaccination

http://www.agoravox.fr/article.php3?id_article=39106

le point dans l'excellente revue de presse du CRA Rhône-Alpes

N°29 : [Suite du débat sur l'indemnisation d'une jeune américaine](#)

N°28 : [Autisme, vaccins et décision de justice aux Etats-Unis](#)

N°27 : [Autisme vs vaccins, contrastes scientifiques et juridiques](#)

Scolarisation

► Le guide pour la scolarisation des enfants et des adolescents handicapés publié sur le site du Ministère de l'Éducation nationale intègre les directives et les dispositions réglementaires liées à l'application de la loi du 11 février 2005.

<http://crisis2.free.fr/spip.php?article651>

► La loi du 11 février 2005 a donné au CNEFEI (Suresnes) le statut d'Institut national supérieur de formation et de recherche pour l'éducation des jeunes handicapés et les enseignements adaptés (INS HEA).

Aujourd'hui, pour mieux répondre à l'ensemble de ses missions, l'institut enquête en ligne afin de mieux saisir les besoins en information de toutes les personnes concernées par la scolarisation des élèves en situation de handicap, de maladie ou en grande difficulté scolaire.

<http://crisalis2.free.fr/spip.php?article661>

► **PRÉPARATION DE LA RENTRÉE 2008**

La présente circulaire de préparation de la rentrée scolaire 2008 est structurée autour de **dix grandes orientations prioritaires** :

- scolariser les élèves handicapés ;

1 - Scolariser les élèves handicapés

Il s'agit d'abord de faire en sorte que le droit à la scolarisation des élèves handicapés soit garanti. Pour cela, tout doit être mis en œuvre pour réussir leur scolarisation et pour assurer la continuité de leurs parcours de formation. On s'appuiera sur **cinq actions fortes**.

Un projet personnalisé de scolarisation pour chaque élève handicapé

Le projet personnalisé de scolarisation (PPS) qui organise la scolarité de l'enfant est une obligation pour tous les élèves handicapés. Un document, remis aux familles qui sont associées sans réserve à toutes les phases de l'élaboration du projet, formalise les décisions relatives à la scolarisation de l'élève et prises par les instances de la "maison départementale des personnes handicapées".

Le déploiement des enseignants référents

Il convient de prendre les mesures qui permettront d'ajuster au mieux le nombre d'emplois consacrés à cette fonction avec les besoins constatés.

Un accompagnement de qualité

La convention signée le 10 octobre 2007 par le ministre et les associations représentant les personnes handicapées doit prendre sa pleine mesure et permettre de développer les formations dont les auxiliaires de vie scolaire ont besoin. Chacun d'entre eux doit se voir offrir une formation, qu'il s'agisse des personnels recrutés sur contrats d'assistants d'éducation ou de ceux recrutés sur contrats aidés.

Un effort croissant de formation des enseignants

L'appui et l'aide pédagogique aux enseignants qui accueillent dans leur classe des élèves handicapés sont une priorité.

La couverture de tout le territoire par des UPI

Pour atteindre le nombre total de 2000 UPI en 2010, le plan d'ouverture de 200 UPI par an est poursuivi. L'effort devra notamment porter sur les ouvertures d'UPI dans les lycées professionnels, dans le cadre d'une offre de formation concertée et cohérente.

Enfin, tous les parents d'élèves doivent avoir connaissance du numéro de la plate-forme téléphonique "Aide handicap école" qui est pérennisée : 0810 55 55 00

mél. : aidehandicapecole@education.gouv.fr.

► **Décret n° 2008-316 du 4 avril 2008 modifiant le décret n° 2003-484 du 6 juin 2003 fixant les conditions de recrutement et d'emploi des assistants d'éducation**

Il convient d'attendre d'éventuelles circulaires d'application pour voir si les AVS seront concernés.

Article 1 [En savoir plus sur cet article...](#)

Le [décret du 6 juin 2003 susvisé](#) est modifié conformément aux articles 2 à 4 du présent décret.

L'article 1^{er} est modifié :

1° Le sixième alinéa est remplacé par les dispositions suivantes :

« **5° Participation à toute activité éducative, sportive, sociale, artistique ou culturelle complémentaire aux enseignements** ».

2° Après le sixième alinéa, il est inséré un septième alinéa ainsi rédigé :

« **6° Participation à l'aide aux devoirs et aux leçons** ».

3° Le huitième alinéa est supprimé.

► Le plan de formation continue 2008-2009 de l'INS-HEA vient de sortir.
Il peut être consulté et imprimé en ligne.

[En savoir plus...](#)

PRATIQUE

► LOI

L'Assemblée Nationale a adopté le 5 février un nouveau projet de loi concernant le chèque emploi associatif (CEA). Limité jusqu'à aujourd'hui aux associations employant 3 salariés, sa couverture est désormais étendue à celles qui utilisent 9 équivalents temps plein. 44 000 associations utilisent déjà ce mode de rémunération simplifiée.

On trouvera l'article unique de cette loi sur [http://www.assemblee-nationale.fr/
http://www.senat.fr/rap/l07-254/l07-254_mono.html](http://www.assemblee-nationale.fr/http://www.senat.fr/rap/l07-254/l07-254_mono.html)

► En cette période de déclaration d'impôt, en cas de questionnement sur la possibilité pour votre association d'émettre des reçus fiscaux à vos donateurs, vous pourrez trouver ci-dessous les renseignements officiels à ce sujet :

www.drdjs-franche-comte.jeunesse-sports.gouv.fr/
(Voir infos générales, vie associative, dons des particuliers)

► De nombreux présidents d'associations n'ont pas encore renouvelé l'assurance de leurs bénévoles, parfois parce qu'ils ont perdu leurs codes d'accès. Leurs bénévoles, et par conséquent, indirectement l'association elle-même, risque ainsi d'être pénalisés en cas d'accident puisqu'ils ne sont plus assurés depuis le 1er janvier alors qu'ils peuvent l'être à nouveau et gratuitement.

Pour vérifier votre situation ou pour toutes informations : contact@benevolat-info.fr

Rappel : Article L242-10 [Code de l'action sociale et des familles](#)

Modifié par [Loi n°2005-102 du 11 février 2005 - art. 67 \(\) JORF 12 février 2005](#)

Les frais d'hébergement et de soins dans les établissements ou services mentionnés au 2° du I de l'article L. 312-1 ainsi que les frais de soins concourant à cette éducation dispensée en dehors de ces établissements, à l'exception des dépenses incombant à l'Etat en application de l'article L. 242-1, sont intégralement pris en charge par les régimes d'assurance maladie, dans la limite des tarifs servant de base au calcul des prestations.

A défaut de prise en charge par l'assurance maladie, ces frais sont couverts au titre de l'aide sociale sans qu'il soit tenu compte des ressources de la famille. Il n'est exercé aucun recours en récupération des prestations d'aide sociale à l'encontre de la succession du bénéficiaire décédé lorsque ses héritiers sont son conjoint, ses enfants ou la personne qui a assumé, de façon effective et constante, la charge du handicapé.

<http://legifrance.gouv.fr/affichCodeArticle.do?idArticle=LEGIARTI000006797070&cidTexte=LEGITEXT000006074069&dateTexte=20080415&fastPos=3&fastReqId=598650155&oldAction=rechCodeArticle>

Outils pédagogiques, forums et sites

► [ergoTED](#), forum d'échanges sur les pratiques «ergo» auprès des personnes porteuses d'un TED ou d'autisme (avec une partie publique et une partie professionnelle) pour les familles et les ergothérapeutes et/ou intervenants professionnels en charge de leur enfant.

► http://forum.doctissimo.fr/sante/Autisme/repertoire-sites-autisme-sujet_655_1.htm
une mine de documents à cette adresse.

► <http://www.mimio.fr/products/studio/index.html>

► le site www.versunecoleinclusive.fr

Beaucoup de personnes autistes ont des problèmes moteurs. D'autres manquent d'aisance. Sur ce site, on trouve des objets de la vie courante qui facilitent les apprentissages. Juste un exemple, les couverts ergonomiques, les "caring" qu'on peut voir ici : <http://www.handicat.com/at-num-11691.html>

Sur cet autre site, il existe des produits qui peuvent beaucoup aider www.aides-techniques-cnrsa.fr

Formations et colloques

► L'association L'AVANCÉE organise à l'occasion des rendez-vous de l'autisme, une conférence : Questions ouvertes sur l'autisme à destination des parents
Le dimanche 18 mai 2008 de 14h à 18h à Istres
Animée par Evelyne ARTI, Neuropsychologue, Spécialiste de l'autisme

<http://avancee.site.voila.fr/pdf/f080518.pdf>

► **Autisme, TED et scolarisation : « de la compréhension du fonctionnement autistique à la mise en oeuvre de la scolarisation dans différents contextes »** (formation animée par Christine Philip et organisée par Autisme Ecoute et Partage 56, **04 juin 2008**, à Vannes (I.U.T., 8 rue Montaigne, Amphithéâtre B, 56000 Vannes).

Contact : Autisme Ecoute et Partage 56 (Coët-Digo, 56400 Plumergat, tel. /fax : 02.97.65.39.55
autismeeccouteetpartage@hotmail.fr

► **Déterminer les priorités éducatives et définir les objectifs : développer un PEI**, formation organisée par EDI formation, **16-17-18 juin 2008**, à Paris.

Contact : EDI formation (21 avenue Cévoule, 06220 Golfe Juan, tel. : 04.93.45.53.18, fax : 04.93.69.90.47
edinfos@wanadoo.fr site Internet : www.autisme-formation.net

► **Les loisirs**, formation organisée par EDI formation, **19-20 juin 2008**, à Paris.

Contact : EDI formation (21 avenue Cévoule, 06220 Golfe Juan, tel. : 04.93.45.53.18, fax : 04.93.69.90.47

► **Modalité de l'intervention précoce**, formation organisée par le Service Universitaire Spécialisé pour les personnes avec Autisme (SUSA), **25-29 août 2008**, Ateliers des FUCaM (rue des Soeurs Noires 2, 7000 Mons, Belgique).

Contact : SUSA (rue Brisselot 1, 7000 Mons, Tel. : 00.32.65.37.42.61 susa@umh.ac.be
site Internet : <http://www.susa.be/content/view/50/108/>

► CENTRE RESSOURCES AUTISME MIDI-PYRENEES
RENCONTRE DES ORTHOPHONISTES DE LA REGION MIDI
PYRENEES

« La prise en charge orthophonique dans le cadre d'un trouble de la communication chez le jeune enfant ou l'enfant sans langage »

LE MARDI 29 AVRIL 2008
A Toulouse

► Isabelle Hénault
Docteur en Psychologie

Auteure du livre "La Sexualité et le Syndrome d'Asperger" - Editions De Boeck
samedi 7 juin à Mont de Marsan

pour une conférence organisée par Asperger Aide, dans le cadre de sa Campagne Nationale
d'Information sur le Syndrome d'Asperger et des Journées Handilandes

RECHERCHE SCIENTIFIQUE

Les nouveautés du blog autisme-info

- ▼ 2008 (6)
 - ▼ mars (3)
 - [Doctor in MMR row defends stance at disciplinary h...](#)
 - [Autismes et vaccin: le retour](#)
 - [Leaky gut autism theory doubted](#)
 - ► février (2)
 - [Some cases of autism may be traced to the immune s...](#)
 - [MMR links to autism dismissed by huge study](#)

► **Exploration du cerveau, neurosciences : avancées scientifiques, enjeux éthiques**

Recherche, sciences et techniques / Société / Communiqués de presse

Lire le communiqué <http://www.senat.fr/presse/cp20080401.html>

► Le mécanisme d'une transmission fidèle de l'information neuronale

Les récepteurs des neurotransmetteurs se déplacent très rapidement. Une mobilité qui joue un rôle primordial, et jusqu'à présent insoupçonné, dans le passage de l'influx nerveux d'un neurone à l'autre. Ce mouvement contrôle ainsi la fidélité de transfert de l'information. C'est ce que viennent de démontrer des chercheurs du laboratoire "Physiologie cellulaire de la synapse" (CNRS / Université Bordeaux 2) coordonnés par Daniel Choquet, directeur de recherche au CNRS.
Lire la suite : <http://www.techno-science.net/?onglet=news&news=5274>

FILMS ET LECTURES

► Visitez le nouveau site d'AFD (Autisme France Diffusion), vous pouvez désormais procéder à vos achats en ligne.

[Autisme France diffusion \(AFD\)](#) édite et diffuse des livres et du matériel sur l'autisme, le syndrome d'Asperger, le handicap mental et les troubles envahissants du développement. –

Nouveautés

028. L'Equipe du SUSA -Manuel à l'intention des parents ayant un enfant présentant de l'autisme - AFD Ed. - 2008 - 266 pages - 39.90€

Ce manuel a été élaboré par l'équipe du service universitaire pour personnes avec autisme (SUSA) afin de permettre aux familles ayant un enfant avec de l'autisme de disposer d'informations pratiques dans différents secteurs de son éducation. Il est le fruit d'une expérience dans l'accompagnement de personnes avec autisme et de leur famille, soit dans le cadre de consultations individuelles soit dans le cadre de formations collectives résidentielles.

Les « Unités 1 et 2 » traitent du comportement. Les différents "Comment" permettent d'organiser l'environnement, de mettre en place une communication et une autonomie ou encore d'introduire dans la vie de l'enfant des loisirs.

Enfin un dossier éducatif de votre enfant vous accompagnera quotidiennement sous forme de fiches.

029. Evaluation fonctionnelle et développement de programmes d'assistance pour les comportements problématiques : Manuel Pratique - Robert E. O'Neill, Robert H. Horner , Richard W. Albin , Jeffrey R. Sprague , Keith Storey , J. Stephen Newton - De boeck Ed - 2008 - 200 pages - 32.78€ 34.50€
Traduction : Philippe Compagnon - Préface : Marc J. Tassé, Eric Willaye

L'inclusion de nombre d'enfants et d'adultes dans la communauté est compromise parfois par des comportements jugés dangereux, menaçants ou dérangeants pour leur entourage. Ce manuel comporte des outils souples et simples d'usage pour l'évaluation des comportements problématiques et la mise en oeuvre d'interventions individualisées. Comprendre les comportements problématiques, leurs circonstances d'apparition, les facteurs qui les entretiennent, et la fonction qu'ils ont pour la personne qui les présente est une première étape. Familles et professionnels pourront préparer des interventions individualisées qui rendent ces comportements superflus, inefficaces ou non rentables. Il s'agit par des modifications de nos attitudes, de l'environnement, l'acquisition ou l'application de compétences, de favoriser d'autres comportements ayant la même fonction pour la personne qui les présente, ou d'élargir son répertoire. L'évaluation fonctionnelle, une approche qui a près de 20 ans d'existence, fait partie du soutien aux comportements positifs. Aux USA, elle est inscrite dans les lois de nombreux états. Ces méthodes sont validées par la recherche et l'expérience de nombreuses équipes. Cet ouvrage d'introduction écrit dans une langue simple, sans excès de jargon, cherche à rendre cette expérience accessible au public francophone.

Destiné aux parents, éducateurs, rééducateurs, professionnels de l'enfance, du travail social, ou travaillant au soutien des personnes de tout âge porteuses de handicap, ou amenées à les rencontrer (profession de santé, juristes), étudiants se destinant à l'une de ces professions.

A13. EPSILON de Lydie Laurent - Illustration : Véronique Cellier - Ed. Jérôme Do Bentzinger - 2008 - 27 pages - 13.30€ 14€

L'intégration des personnes atteintes d'autisme dans notre société est possible. Cependant malgré la notoriété de l'autisme, peu de personnes savent réellement ce qui se cache derrière ce handicap et le mot fait souvent peur. Cette crainte est un frein majeur qui empêche encore trop souvent les enfants ou les adultes avec autisme de partager nos vies.

Livre illustré pour expliquer aux enfants et à leurs parents un handicap encore mal connu.

Documents divers

► **Les actes des 2èmes états généraux des directeurs d'établissements et services sanitaires, sociaux et médico-sociaux, organisés par la FNADES les 6 et 7 décembre 2007 à Paris, sont [mis en ligne](#).**

► DUVAL-DESNOES Laurence. *L'animal peut-il aider l'individu autiste ? Etat des lieux de l'intervention animale dans la prise en charge de l'autisme en France* Thèse pour le doctorat de vétérinaire, Faculté de médecine de Créteil, 2008.

http://theses.vetalfort.fr/recherche.php?texte=duval&annee_deb=&annee_fin=&submit=Rechercher

► SANCHEZ Jean-Louis (sous la dir.), AVENARD Geneviève, MARTIN Servane. *Handicap et droit à la compensation : quelles nouvelles pratiques ? Etude sur les Plans Personnalisés de Compensation [en ligne]*. ODAS / CNSA, décembre 2007. Caisse nationale d'allocations familiales, Evolution et portrait des bénéficiaires de l'allocation aux adultes handicapés, *l'e-ssentiel*, n°70, février 2008.

http://www.cnsa.fr/IMG/pdf/BD_cahier_ODAS_CNSA.pdf

► **Les interventions de la première journée de formation du Centre de ressources autisme (CRA) Rhône-Alpes qui s'est tenue le 24 janvier 2008 à Bron sur le thème Préparer l'avenir à tous les âges de la vie sont disponibles en [version audio](#) sur le site du CRA.**

Elles sont aussi disponibles en version vidéo sur le site du CRA. Les actes en pdf seront mis en ligne courant avril.

<http://www.cra-rhone-alpes.org/spip.php?rubrique56>

► La revue du CTNERHI : Interactions volume 1, mars 2008

GEPNER Bruno. *Une nouvelle approche de l'autisme : des désordres de la communication neuronale aux désordres de la communication*

<http://www.revue-interactions.fr/revue/pagint/revue/sommaire.php?cidsommaire=3>

ADER Morgane, BLACHE Philippe, RAUZY Stéphane. *Prise en charge des troubles de la communication : La Plateforme de Communication Alternative*

<http://www.revue-interactions.fr/revue/pagint/revue/sommaire.php?cidsommaire=3>

► **Une nouvelle revue scientifique sur l'autisme**

Une nouvelle revue scientifique sur l'autisme a été lancée par l'éditeur américain Wiley, un des poids lourds mondiaux de l'Édition en sciences techniques et médecine. *Autism Research* est la revue de l'International Society for Autism Research, elle est disponible en ligne (par abonnement) sur la plateforme Interscience. Le n°1 est consultable gratuitement.

<http://www3.interscience.wiley.com/journal/116308170/home>

► "Groupes fratries" d'enfants ayant un frère ou une sœur handicapé : leurs indications et leurs effets - SCHELLES (Régine), BOUTEYRE (Evelyne), DAYAN (Clémence), PICON (Ingrid) >

[Voir le texte intégral](#)

► Sur le site du CREA I Bourgogne

Les principales prises en charge éducatives spécifiques aux TED issues de l'approche cognitivo-comportementale - ELOUARD (Patrick) [Voir le texte intégral](#)

► <http://www.cra-rhone-alpes.org/spip.php?article276#1>

revue de presse du CRA Rhône-Alpes

► La lettre d'information du CRAIF - Centre Ressources Autisme d'Ile de France
<http://www.craif.org/download.php?path=infosdoc/Infos%20doc%20117.pdf>

► Les informations du CRA Midi-Pyrénées
http://www.cra-mp.info/index.php?option=com_frontpage&Itemid=1

► Une interview qui a fait couler beaucoup d'encre :
<http://www.liberation.fr/transversales/weekend/320738.FR.php>

Films, émissions diverses

► [BEN X : INTERVIEW ACTEUR & PRODUCTEUR](#) DVDrama

Autisme France est le partenaire en France de la diffusion de ce film.

Deux dossiers pédagogiques, l'un pour les enseignants, l'autre pour les élèves, sont téléchargeables sur le lien ci-dessous

<http://www.benx.be/fra/downloads.asp>

D'autres éléments (synopsis, bandes annonces, galeries de photos, etc.) sont aussi disponibles sur ce lien :

<http://www.benx.be/fra/film.asp>

► Découvrez un reportage de France-Inter sur l'ouverture de l'école ABA à Paris
Emission du :

-	11/04/08
-	10/04/08
-	09/04/08
-	08/04/08
-	07/04/08

► Vidéos en ligne sur l'autisme : <http://fr.youtube.com/watch?v=LLCNKRcQrhY&feature=related>

Pour plus d'informations :

Autisme France
75015 PARIS

et

Lot 110 111 - Voie K - 460 avenue de la Quiera
06370 Mouans Sartoux

Association Reconnue d'Utilité Publique- A but non lucratif

Tél : 04 93 46 01 77 - Fax : 04 93 46 01 14

www.autismefrance.org - mail : autisme.france@wanadoo.fr

Conception - rédaction : Danièle LANGLOYS

*Ont participé à ce numéro :
Danièle LANGLOYS - Mireille LEMAHIEU - Agnès WOIMANT*

Si vous ne souhaitez plus recevoir cette lettre d'information, veuillez le faire savoir à l'adresse suivante
autisme.france@wanadoo.fr